



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5981<sup>e</sup>** séance

Mercredi 24 septembre 2008, à 15 h 15  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Kafando . . . . .	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Kumalo
	Belgique . . . . .	M. Grauls
	Chine . . . . .	M. Du Xiacong
	Costa Rica . . . . .	M. Ballestero
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. de Rivière
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Ettalhi
	Panama . . . . .	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies  
en République centrafricaine et au Tchad (S/2008/601 et Add.1)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2008/601 et Add.1)**

**Le Président** : Conformément à l'invitation qui lui a été faite à la 5980<sup>e</sup> séance, j'invite le représentant du Tchad à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Allam-mi (Tchad) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** : Le Conseil va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/616, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Belgique, le Costa Rica, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, la France et la Jamahiriya arabe libyenne.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2008/601 et additif 1, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**Sir John Sawers** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole avant le vote pour faire plusieurs observations sur le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Royaume-Uni partage les préoccupations exprimées il y a quelques instants à la séance précédente pour ce qui est de la situation régionale et

humanitaire au Tchad. Nous saluons le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), qui commence à jouer un rôle important pour le renforcement des capacités de police tant au Tchad qu'en République centrafricaine. Nous convenons sur le principe qu'une force de relève des Nations Unies devrait remplacer la force de maintien de la paix conduite par l'Union européenne (EUFOR) au Tchad, et c'est pourquoi nous appuierons le projet de résolution.

Toutefois, il reste beaucoup à faire avant que le Conseil ne puisse se prononcer fermement sur une nouvelle opération de maintien de la paix. Une mission élargie des Nations Unies au Tchad doit avoir des objectifs clairs, un mandat réalisable, un calendrier de déploiement raisonnable, des paramètres mesurables et un objectif final réaliste qui, une fois atteint, permettra le retrait de la force. Nous nous demandons, par ailleurs, si une force dont les effectifs seraient le double de ceux de l'EUFOR est indispensable.

Nous continuons aussi d'avoir des réserves quant à une possible présence militaire en République centrafricaine. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport à cet égard. Nous n'avons pas encore reçu d'arguments convaincants quant à la nécessité et à la valeur ajoutée d'une telle présence. Nous attendons avec intérêt d'obtenir des détails et des directives sur ces questions dans le rapport que le Secrétaire général présentera en novembre.

Hier, dans son allocution à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a évoqué les pressions auxquelles l'ONU est confrontée en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. M. Ban Ki-moon a déclaré que les États Membres ne pouvaient pas continuer à adopter des résolutions portant création d'opérations de paix ambitieuses sans mettre à notre disposition les troupes, les fonds et le matériel nécessaires. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit avoir une approche stratégique et disciplinée dans la gestion des ressources limitées du maintien de la paix. Les missions ne doivent pas être envisagées isolément. Nous devons tenir compte des engagements présents et à venir concernant le maintien de la paix et être réalistes quant à l'éventuelle disponibilité des ressources. Nous estimons qu'il serait utile que le Conseil, dans les semaines à venir, entende l'évaluation du Secrétariat concernant les pressions

auxquelles est actuellement confronté le Département des opérations de maintien de la paix pour voir comment nous pouvons collectivement adopter une approche plus stratégique en matière de maintien de la paix.

**Le Président** : Le Conseil va maintenant procéder au vote sur le projet de résolution (S/2008/616) dont il est saisi.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya

arabe libyenne, Panama, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1834 (2008).

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 15 h 20.*